

Procès Verbal de la réunion de la Commission du Tutorat de l'Université d'Oran du 26 juin 2014

Le jeudi vingt six juin de l'an deux mille quatorze, à quatorze heures trente, s'est tenue au rectorat la réunion de la commission du tutorat de l'université d'Oran, sous la présidence de Monsieur le Recteur. Cette réunion a regroupé les membres de la Commission et se voulait une réunion portant sur le bilan de synthèse des activités tutorales entamées pendant l'année universitaire 2013-2014. Elle a été animée par Mr. le Recteur et le Professeur Messirdi. B, Chargé de Mission du Tutorat de l'Université d'Oran, en présence de Mr. le Vice Recteur de la Formation Supérieure de Graduation de la Formation continue et des diplômés.

Étaient présents :

L. Chahed, Recteur de l'Université d'Oran
A. Benayad, Vice Recteur de la Formation Supérieure de Graduation de la Formation continue et des diplômés.
B. Messirdi, Chargé de Mission du Tutorat de l'Université d'Oran (CMT).
N. Khalil, Responsable de Tutorat de la Faculté des Lettres, Langues et Arts (FLLA).
S. Chennouf, Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales (FSEGC).
K. Benmessaoud, Responsable de domaine de la FSEGC.
B. Bennaceur, Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées (FSEA).
M. Senouci, Responsable de domaine de la FSEA.

N. Kambouche, Responsable de domaine de la FSEA.
D. Boukredimi, Responsable de domaine de la FSEA.
A. Slimani, Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Humaines et Civilisation Islamiques (FSHCI).
A. Bouarfa, Responsable de domaine de la FSHCI et de la Faculté des Sciences Sociales (FSS).
A. Boualga, Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie (FSNV).
F. Tahraoui, Responsable de domaine de la Faculté des Sciences de la Terre, de Géographie et Aménagement du Territoire (FSTGAT).
R. Yahiaoui, Responsable de Tutorat de l'Institut de Maintenance et de Sécurité Industrielle (IMSI).

Absents excusés :

M. Boudjelal, Responsable de Tutorat de la Faculté de Droit.
D.E. Lachachi, Responsable de domaine de la FLLA.

Absents :

M. Merouane, Responsable de domaine de la Faculté de Droit.
A. Rasselma, Responsable de domaine de la FLLA.
M. Berouna, Responsable de domaine de la FLLA.
D. Madouri, Responsable de domaine de la FSNV.
A. Bekkal, Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Sociales.
T. Boursali, Responsable de Tutorat de la FSTGAT.

Ordre du jour

1. Présentation du bilan annuel 2013-2014 sur le tutorat.
2. Propositions et suggestions à mettre en œuvre pour l'année 2014-2015.
3. Adoption du projet de règlement intérieur de la commission du tutorat.
4. Divers

La séance a été ouverte à quatorze heures cinquante, par une allocution de bienvenue de Monsieur le Recteur ; président de la Commission du Tutorat ; aux membres présents.

Monsieur le Recteur a précisé à la fois le rôle du tutorat dans la réforme LMD comme dispositif d'accompagnement et celui de la Commission de Tutorat tout en rappelant le nombre important de domaines, de filières et de spécialités LMD abrités par l'Université d'Oran. Il a notamment mis l'accent sur le fait que le tutorat est un dispositif nouveau nécessaire pour un bon fonctionnement du système LMD, c'est une action pédagogique placée au centre des priorités du dispositif d'accompagnement et de lutte contre le redoublement et le décrochage dans les premières années d'études à l'Université. Il a précisé que les activités tutorales entamées au courant de l'année 2013-2014 sont considérées comme un test dans la gestion technique de ce volet d'accompagnement. Il a aussi indiqué que tous les moyens techniques et matériels nécessaires seront mis à la disposition des Facultés et de l'Institut pour la réalisation de la mission du tutorat.

Mr le Recteur a ensuite donné la parole au Pr. Messirdi Chargé de Mission du Tutorat de l'Université d'Oran pour présenter le bilan annuel de synthèse des activités tutorales de l'Université d'Oran.

1) La présentation du bilan annuel sur power point s'est articulée autour du plan d'action précurseur adopté dans la mise en œuvre du dispositif tutoral à l'Université d'Oran et des activités tutorales du 18 juin 2013 au 15 juin 2014. Le Chargé de Mission du Tutorat a aussi émis des propositions et des perspectives et a terminé sa présentation par une conclusion générale.

Concernant le plan d'action précurseur adopté, le CMT a présenté un diagramme par ordre chronologique des actions réalisées avant la fin de l'année 2012-2013 pour préparer la mise en œuvre effective du tutorat à l'Université d'Oran à la rentrée 2013-2014, à savoir :

- ✓ *Nomination du CMT par Mr le Recteur. Le CMT a pour mission principale de coordonner toutes les actions concernant le tutorat à l'Université d'Oran.*
- ✓ *Confection du guide et du manuel du tutorat de l'Université d'Oran pour expliquer aux étudiants et aux enseignants le mode de fonctionnement du tutorat en LMD. Ces documents ont été réalisés conformément aux textes réglementaires en la matière à travers une recherche bibliographique approfondie sur le tutorat et aussi sur la base d'outils acquis par le CMT en participant à une formation organisée les 27 et 28 avril 2013 par le MESRS et l'Université d'Alger 2 et animée par deux experts de l'Union Européenne.*
- ✓ *Instauration de la rubrique Tutorat sur le site électronique de l'Université d'Oran : www.univ-oran.dz, c'est un espace d'échange entre enseignants, tuteurs et tutorés.*

- ✓ *Nomination des responsables de tutorat des facultés et de l'Institut.*
Concernant les tâches du responsable de tutorat au niveau des facultés et de l'Institut : il anime dès la rentrée universitaire une activité d'information autour du tutorat pour les enseignants, organise une journée «portes ouvertes» et rencontres, au niveau de la Faculté/Institut, destinées aux étudiants et dont l'objectif est d'expliquer le contenu du guide du tutorat de l'Université d'Oran. Il informe et sensibilise toutes les parties prenantes sur l'aide que le tutorat pourrait apporter notamment à ceux qui ont en le plus besoin. Il veille à ce que l'emploi du temps des enseignements du domaine réserve un créneau horaire hebdomadaire pour le tutorat et établi avec le responsable du domaine la liste des tuteurs et des tutorés suivant un organigramme par ailleurs suffisamment expliqué dans le manuel du tutorat de l'Université d'Oran. Il veille au bon fonctionnement des rapports tuteurs-tutorés et participe activement à la création, au niveau de la Faculté/Institut, d'une cellule de tutorat. La cellule de tutorat assure le suivi du dispositif tutorial et fera une évaluation périodique des activités tutorales.
- ✓ *Installation de la commission de tutorat de l'Université d'Oran par décision n°32/UO/2013 du 19/12/2013. Cette commission est composée, conformément à l'Arrêté Ministériel n° 713 du 03 novembre 2011 fixant la composition et le fonctionnement de la commission du tutorat, de 23 membres :*
Le Chef d'établissement en qualité de président de la commission,
Le Vice Recteur de la Formation Supérieure de Graduation de la Formation continue et des diplômes,
Le Chargé de mission du tutorat de l'université en qualité de co-président,
Les Responsables du tutorat et
Les Responsables de domaines.
Le fonctionnement de la commission est régi par les dispositions contenues dans son règlement intérieur (article 4 de l'Arrêté Ministériel n° 713 du 03 novembre 2011).
La commission du tutorat assure un suivi permanent du processus tutorial, émet des avis et recommandations et établit un rapport annuel d'évaluation du processus de tutorat à l'échelle de l'Université d'Oran et le soumet au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Dans le cadre des activités tutorales entamées du 18 juin 2013 au 15 juin 2014, le CMT a en premier lieu mentionné une réunion d'installation de la commission du tutorat tenue le 18 juin 2013 au Rectorat. Au cours de cette réunion, des propositions d'action et de réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour le lancement effectif des activités tutorales aux niveaux des Facultés et de l'Institut

ont été dégagées. En particulier, a été retenue l'organisation d'une journée de formation/information sur le tutorat destinée aux enseignants de l'Université en général et en ciblant plus spécifiquement les responsables de domaines, de filières et de spécialités. Ce séminaire de formation a été tenu le mercredi 26 juin 2013 et a permis d'engager un processus de formation et d'information sur le tutorat. Lors de ce séminaire, le CMT a présenté 04 conférences et a animé, avec la collaboration de Mr. B. Bennaceur responsable de tutorat de la FSEA, un débat autour d'une part de la définition du tutorat en tant que dispositif d'accompagnement pédagogique, méthodologique, psychologique et professionnel et d'autre part des textes réglementaires régissant le tutorat, du profil du tuteur, du rôle du tuteur et a fourni des explications sur le guide et le manuel de tutorat de l'Université d'Oran.

Deux actions ont eu lieu en faveur du tutorat à la rentrée universitaire 2013/2014 :

I) Des réunions d'information sur le tutorat au niveau de chaque Faculté/Institut, animées par les responsables de tutorat, regroupant les enseignants, les responsables de domaines, de filières et de spécialités.

II) Une journée « portes ouvertes », organisée par le responsable de tutorat de chaque Faculté et de l'Institut, destinée aux étudiants et dont l'objectif est d'expliquer le tutorat en tant qu'élément du système LMD et de l'aide qu'il pourrait apporter à ceux, parmi les étudiants, qui ont en le plus besoin.

Ces deux opérations ont été achevées au niveau des 08 Facultés et de l'Institut le 27 novembre 2013.

Les différentes cellules du tuorat ont ensuite entamés la phase d'inscription des tuteurs et tutorés et le lancement effectif du dispositif tutorial dès le début du mois de décembre 2013.

Des réunions de coordination de la commission du tutorat ont eu lieu respectivement le jeudi 28 novembre 2013, le lundi 03 février et le mercredi 30 avril 2014 portant sur :

- *L'évaluation de l'état d'avancement du dispositif tutorial au niveau des Facultés et de l'Institut.*
- *Discussions autour des difficultés et obstacles rencontrés dans l'application du tutorat.*
- *Propositions sur les conditions à mettre en place pour instaurer réellement le processus tutorial au niveau des Facultés et de l'Institut.*

Les différentes activités sont quantifiées par des chiffres statistiques à l'appui indiquant, du 15 décembre 2013 au 15 juin 2014 :

- ✓ *le nombre de candidats-enseignants-tuteurs,*
- ✓ *le nombre de candidats-étudiants-tutorés impliqués dans le processus tutorial,*
- ✓ *le nombre de séances de tutorat réalisées et*
- ✓ *le taux d'encadrement tutorial par Faculté et l'Institut :*

Faculté	Nombre de tuteurs	Rapport sur l'effectif des enseignants / L1	Nombre de tutorés	Rapport sur l'effectif global étudiants du L1	Taux d'encadrement	Nombre de séances
F Droit	11	11/132 = 08% 11/41 en L1 = 27%	84	84/1281 = 07%	11/84 = 13%	15
FSS	04	03/120 = 03% 03/22 en L1 = 14%	126	126/383 = 33%	04/126 = 03%	15
FSEGC	16	16/215 = 07% 16/59 en L1 = 27%	38	38/2032 = 02%	16/38 = 42%	15
FLLA	29	29/295 = 10% 29/115 en L1 = 25%	249	257/2680 = 09%	29/249 = 12%	15
FSEA	03	03/237 = 01% 03/64 en L1 = 05%	30	30/290 = 10 %	03/30 = 10%	20
FSHCI	25	25/149 = 17% 25/62 en L1 = 40%	176	176/940 = 19%	25/176 = 14%	15
FSNV	03	03/164 = 02% 03/33 en L1 = 09%	19	19/255 = 07%	03/19 = 16%	10
FSTGAT	05	05/84 = 06% 05/10 en L1 = 50%	13	13/79 = 16%	05/13 = 38%	10
IMSI	04	04/63 = 06% 04/ 12 en L1 = 30%	16	16/124 = 13%	04/16 = 25%	15

Dans ce tableau statistique il est relevé d'une manière générale des données moyennes et acceptables. Certaines données en dessous de la moyenne sont à signaler :

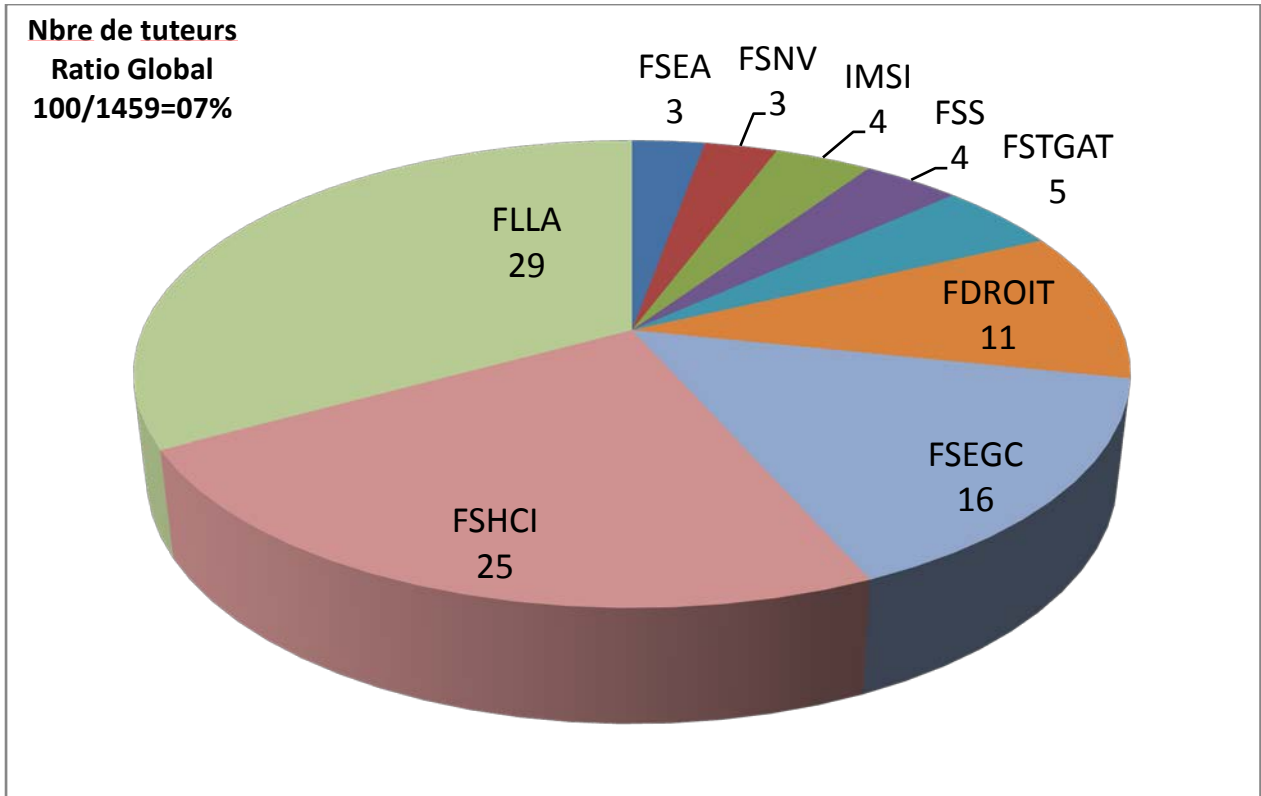
- en nombre de tuteurs au niveau des facultés : FSS, FSEA et FSNV.
- en nombre de tutorés au niveau de la FSEGC (déperdition après les examens du premier semestre).

Le taux d'encadrement est jugé assez correct.

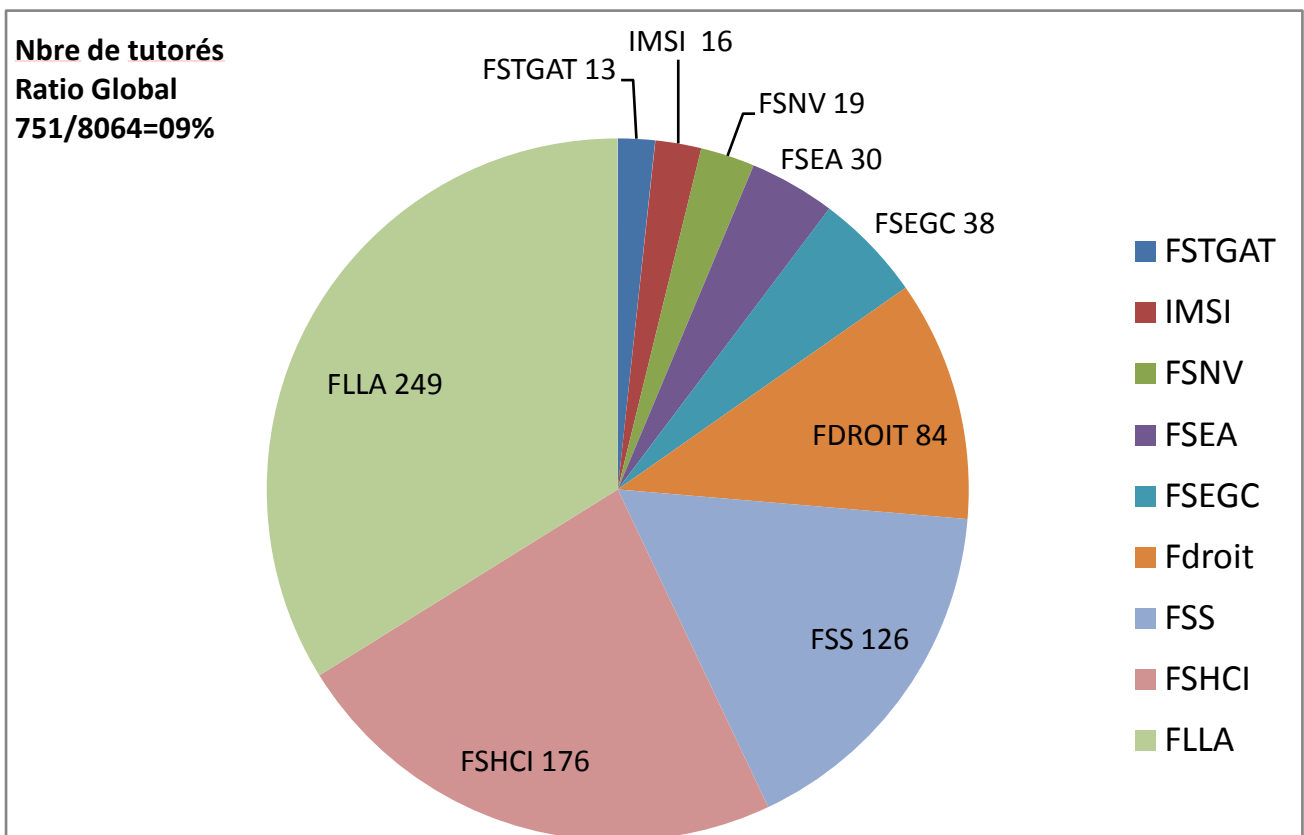
Il est aussi à signaler que les facultés FLLA et FSHCI enregistrent des données appréciables largement au-dessus de la moyenne.

Les données statistiques sont ensuite illustrées séparément sur :

- **Deux diagrammes en secteur pour les ratios tuteurs et tutorés des Facultés et de l'Institut:**

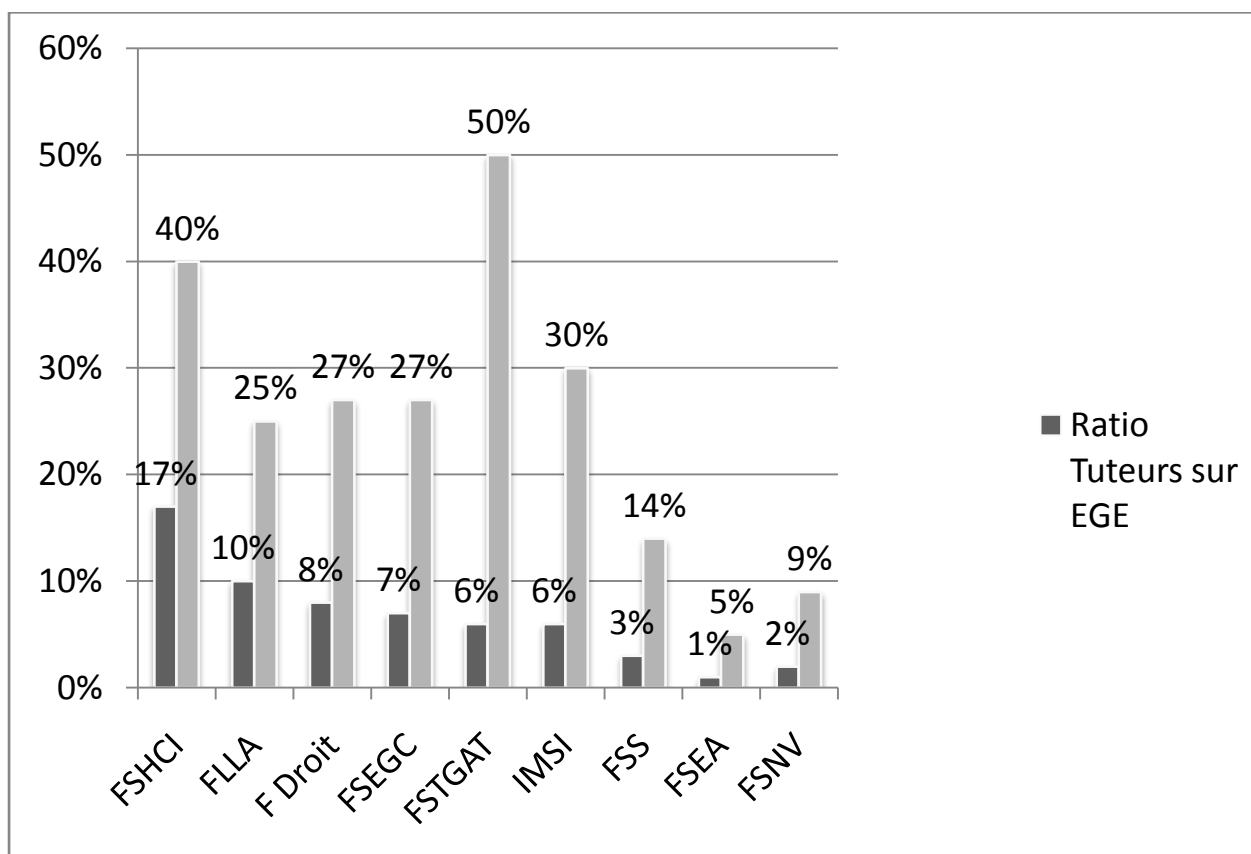


Soit une moyenne de 07% parmi les enseignants permanents des Facultés et de l'Institut ont pris en charge le tutorat pendant l'année universitaire 2013-2014.

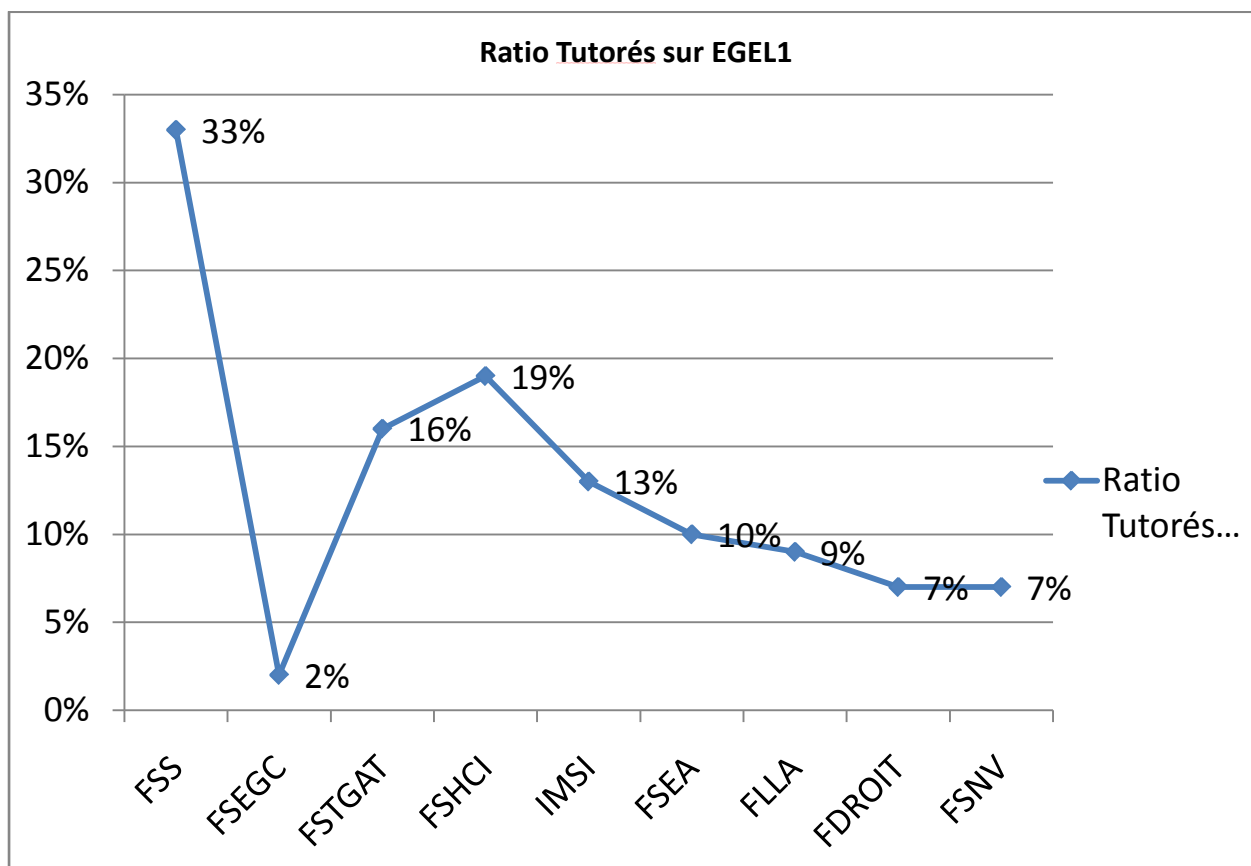


Soit une moyenne de 09% parmi les étudiants inscrits en L1 au niveau des Facultés et de l'Institut qui ont été tutorés pendant l'année universitaire 2013-2014.

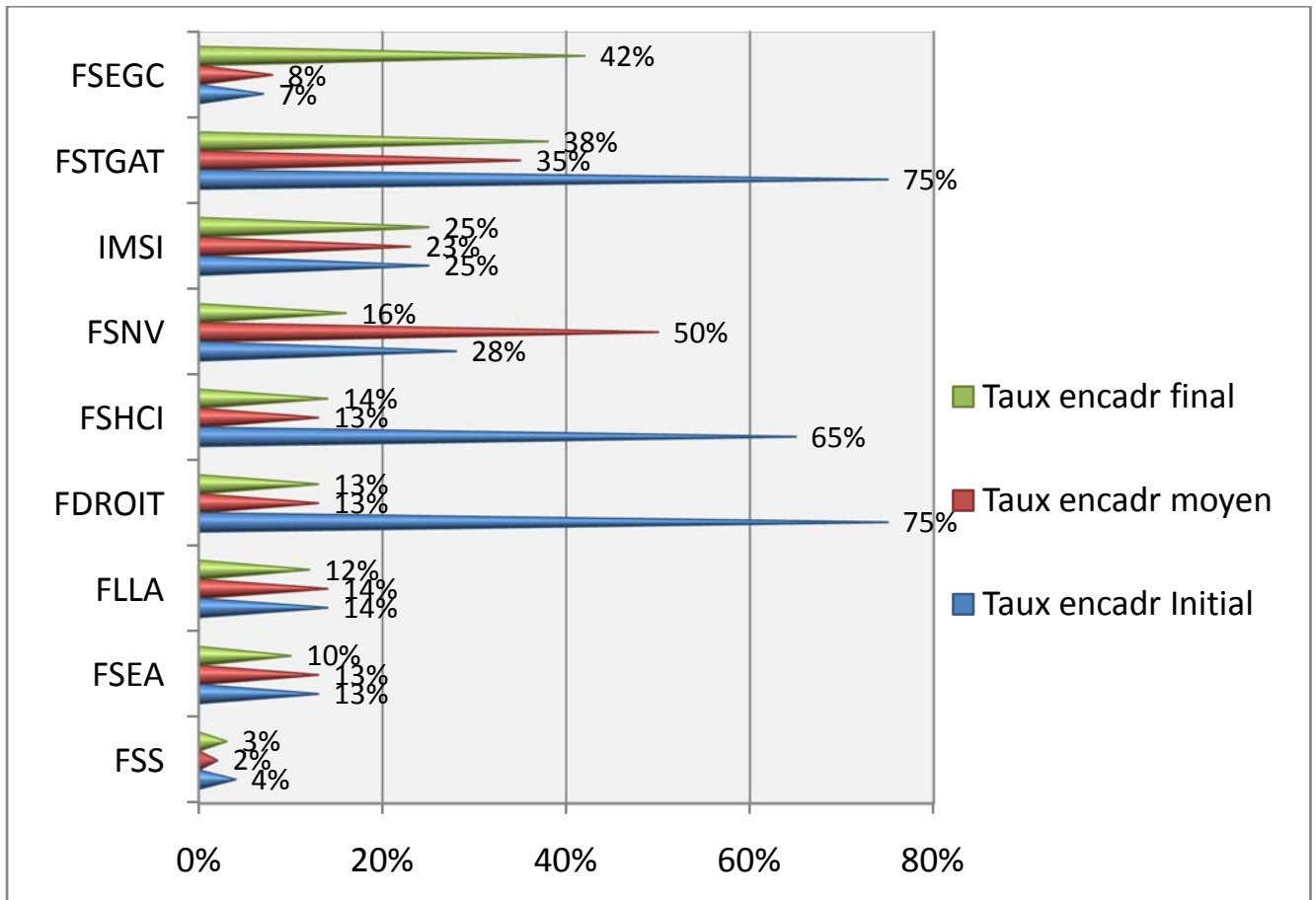
- Un diagramme en bâtons pour les ratios tuteurs des Facultés et de l'Institut :



- Un polygone de fréquences pour le ratio tutorés des Facultés et de l'Institut:



- et un diagramme en dents de scie pour le têt d'encadrement des Facultés et de l'Institut :



Analyse des données statistiques

Les données statistiques dégagent les remarques suivantes :

- ✓ *Un nombre insuffisant d'enseignants volontaires pour prendre en charge des étudiants à accompagner dans le cadre des activités du tutorat.*
- ✓ *Un nombre insuffisant d'étudiants du LI désirant suivre des séances de tutorat.*
- ✓ *Absences répétées de certains tutorés aux séances de tutorat.*
- ✓ *Déperdition notamment après les examens du premier semestre.*
- ✓ *Les étudiants qui ont le plus besoin d'être tutorés ne s'impliquent pas.*
- ✓ *Absence de tuteurs mastérants et doctorants dans la majorité des Facultés et l'Institut.*

2) De la présentation du CMT et des débats qui ont suivis un constat encourageant est établi et un ensemble de propositions, recommandations et perspectives ont été dégagées dans l'intérêt du tutorat:

- ✓ *Assurer une formation continue des tuteurs. Les séances de formation pourront être assurées par le CMT, les Responsables de tutorat et des personnes ressources nationales ou internationales.*

Dans ce cadre l'Université d'Oran organisera des journées de formation/information sur le tutorat à la rentrée 2014/2015. Un programme est déjà confectionné à cet effet pour la journée du mardi 28 octobre 2014.

- ✓ *Réfléchir à des mesures incitatives pour les étudiants à s'impliquer au tutorat. Dans ce cadre le CMT a proposé à ce que les responsables de domaines remettent les listes de présence au tutorat au jury de délibérations. Si un jury hésite à accorder des points, **la participation régulière au tutorat et un avis positif des tuteurs** joueront en faveur des tutorés à racheter.*
- ✓ *S'appuyer sur les activités du tutorat pour mettre en place une politique contre l'échec scolaire à travers un soutien pédagogique.*
- ✓ *Que l'action d'information sur le tutorat se poursuive (journée d'étude, séminaires, intervention directe auprès des enseignants et des étudiants lors de séances de cours et de travaux dirigés, dans le cadre de CPC, auprès des étudiants délégués, etc.).*
- ✓ *Que les responsables de domaines s'impliquent réellement dans le dispositif tutoral.*
- ✓ *Que le guide du tutorat soit à nouveau distribué aux étudiants du L1 et aux enseignants au niveau des Facultés et de l'Institut.*
- ✓ *Le manuel du tutorat doit être remis à tous les enseignants.*
- ✓ *Que le responsable de la cellule d'écoute psychologique de l'Université d'Oran soit membre de la commission du tutorat.*
- ✓ *Que les responsables de tutorat s'impliquent eux-mêmes en tant que tuteurs afin qu'ils s'imprègnent davantage de l'esprit du tutorat et qu'ils appréhendent de l'intérieur les obstacles liés à la mise en œuvre concrète du tutorat.*
- ✓ *Choisir en priorité des tuteurs parmi les enseignants intervenant en L1.*
- ✓ *Impliquer les mastérants et les doctorants dans le dispositif tutoral.*
- ✓ *Lancer les activités du tutorat dès les inscriptions pédagogiques des étudiants du L1, période où les étudiants ont le plus besoin d'accompagnement et de suivi.*
- ✓ *Organisation par la cellule de tutorat de rencontres tuteurs-tutorés au niveau des facultés et de l'IMSI.*
- ✓ *Continuer à engager une réflexion sur les programmes et les contenus des séances de tutorat. Signalons que le manuel du tutorat présente un guidage global, un guidage trimestriel et un guidage hebdomadaire des séances de tutorat.*

En conclusion, le tutorat attire peu les étudiants et encore moins ceux qui ont en le plus besoin. Faut-il donc obliger les étudiants les plus désorientés et en manque de repères à être tutorés? Si oui comment alors que le tutorat est facultatif. A ce sujet, il nous semble qu'une explicitation des

finalités du tutorat en termes de bénéfices méthodologique (amélioration de méthodes de travail chez les étudiants dont les apprentissages sont laborieux), pédagogique (quel comportement en classe pour accroître des capacités cognitives), psychologique (faire reprendre confiance chez les tutorés en leur capacité d'apprentissage), épistémologique (discuter avec les tutorés du sens de certains concepts scientifiques afin qu'ils prennent conscience du fait que le savoir se veut une réponse à des problèmes) serait le moyen le plus sûr pour emporter l'adhésion des étudiants.

- Inciter les enseignants à s'impliquer dans le dispositif tutoral (en complément de charge pédagogique ou en charge accessoire). Inscrire par les chefs de départements/Responsables de domaines une case tutorat dans la fiche de vœux pour l'affectation des enseignements pédagogiques.
- Il faut aller vers un tutorat ciblé et organisé en favorisant l'apprentissage :
 - de la prise de parole ;
 - de la prise de notes et de la rédaction ;
 - des méthodes de travail pertinentes ;
- En favorisant le développement des compétences métacognitives et celles relatives à la recherche d'informations et d'outils didactiques (manuels et autres NTIC) tout au long de leur parcours universitaire.

3) Le projet de règlement intérieur de la Commission du Tutorat a été présenté, discuté et certains points du règlement ont été reformulé et enrichis. Le règlement intérieur de la commission du tutorat de l'Université d'Oran est adopté, sa version finale est publiée en annexe du présent procès verbal accompagnée de la liste nominative des membres de la commission.

4) Mr le Recteur a répété que toute l'aide nécessaire sera mise à la disposition des Facultés et de l'Institut pour la réussite des activités relatives au tutorat. Il s'est engagé pour doter les responsables de tutorat des Facultés et de l'Institut d'un Laptop et pour leur attribuer des bureaux pour exercer leurs activités tutorales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h 35mn.

Mr. Le Recteur

Président de la Commission du Tutorat de l'Université d'Oran

Annexe : Règlement Intérieur de la Commission du Tutorat
de l'Université d'Oran

Préambule

En 1ère année de licence, un dispositif de tutorat permet un accompagnement d'étudiants dans leurs études au sein du système universitaire et un soutien en cas de difficultés tout au long de l'année (Article 3 du décret exécutif 09-03 du 03 janvier 2009). Il est assuré par les enseignants de la Faculté ou de l'Institut qui encadrent un petit groupe d'étudiants (01 à 08 étudiants) durant l'année universitaire. Il peut être, éventuellement, fait appel à un inscrit en master ou en doctorat (co-tuteur) sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur-tuteur dont l'expérience pédagogique et humaine est avérée (article 4 du décret exécutif 09-03 du 03 janvier 2009).

Le tutorat s'adresse à tout étudiant du L1 et particulièrement à tous ceux ou celles qui rencontrent des difficultés dans une ou plusieurs matières, qui manquent de repères dans le système universitaire et dont la façon de travailler ne favorise guère des apprentissages durables.

Les inscriptions au tutorat sont ouvertes auprès des domaines dès le début de l'année universitaire. Tout étudiant intéressé par le tutorat s'engage à suivre l'ensemble du soutien organisé, il assiste donc à toutes les séances de tutorat dispensés à partir de la date de son inscription. Le tutorat donne lieu à un contrat d'engagement signé par le tuteur et le cas échéant, le co-tuteur, et le doyen de la faculté. Il est rétribué sur la base de quatre heures de tâches accessoires par semaine (Articles 10 et 11 du décret exécutif 09-03 du 03 janvier 2009).

L'aide apportée est pédagogique, méthodologique, épistémologique et psychologique. L'inscription au tutorat se fait sur la base du volontariat (tuteurs et tutorés). Le tutorat est dispensé conformément à un créneau horaire fixé dans l'emploi du temps du domaine indiquant le jour, la date, l'horaire et le contenu du tutorat.

Le présent règlement a pour objet de fixer les règles de fonctionnement de la commission du tutorat conformément aux textes réglementaires :

- **[- Décret exécutif n° 09-03 du 6 Moharram 1430 correspondant au 3 janvier 2009 précisant la mission de tutorat et fixant les modalités de sa mise en œuvre.](#)**

- [- Arrêté ministériel du 16 juin 2010 fixant les modalités d'assurer la tâche du tutorat auprès des établissements d'enseignement supérieur.](#)
- [- Arrêté ministériel n° 713 du 03 novembre 2011 fixant la composition et le fonctionnement de la commission du tutorat.](#)

Articles : Organisation et fonctionnement

Article 1 : Il est créé, conformément à l'article 9 du décret exécutif 09-03 du 03 janvier 2009, auprès de l'Université d'Oran une commission du tutorat présidée par le chef de l'établissement. La commission du tutorat de l'université d'Oran a été installée le 18 juin 2013, elle fut ensuite nommée par décision n°32 du 19 décembre 2013. Le siège de la commission du tutorat est situé au rectorat de l'Université d'Oran.

Article 2 : La commission du tutorat de l'Université d'Oran est composée conformément à l'arrêté ministériel n° 713 du 03 novembre 2011, du Recteur de l'Université, du Vice Recteur de la formation supérieure de graduation de la formation continue et des diplômes, du Chargé de mission du tutorat, des Responsables de tutorat et des Responsables des domaines des Facultés et de l'Institut.

Article 3 : Le chargé de mission du tutorat assure la co-présidence et le secretariat de la commission du tutorat de l'Université d'Oran. Il est chargé d'apporter l'aide administrative nécessaire au bon fonctionnement de la commission et assure la coordination des travaux de la commission avec les activités des autres commissions à caractère pédagogique, scientifique ou administratif.

Article 4 : Le chargé de mission du tutorat assure la coordination de toutes les actions concernant le tutorat à l'Université d'Oran.

Articles 5 : Les membres de la commission du tutorat organiseront des rencontres d'information au sein des Facultés et de l'Institut (journées d'études, séminaires, interventions directes auprès des enseignants et des étudiants, auprès des étudiants délégués, etc.) sur la problématique du tutorat (quelles finalités, quels objectifs, quel programme, etc.).

Article 6 : Le responsable du tutorat au niveau de la Faculté/Institut met en place les conditions nécessaires pour des activités tutorales dans chaque domaine.

Article 7 : La cellule de tutorat de la Faculté et de l'Institut est constituée du responsable de tutorat et des responsables de domaines et de filières, elle assure le suivi permanent du processus tutorial.

Article 8 : La commission du tutorat se réunit en session ordinaire une fois (01) tous les trois (03) mois sur convocation de son président (mi-octobre, mi-janvier juste après les vacances d'hiver, la mi-avril juste après les vacances du printemps et pendant la deuxième quinzaine du mois de juin). Elle peut se réunir en sessions extraordinaires à la demande, soit de son président, soit des deux tiers (2/3) de ses membres.

Article 9 : La présence des membres de la commission du tutorat aux réunions est obligatoire.

Article 10 : Est considéré démissionnaire tout membre qui s'absente à trois (03) séances consécutives sans motifs valables. La démission est prononcée par le président de la commission du tutorat et est portée à la connaissance des membres de la commission ainsi qu'à l'intéressé.

Article 11 : La commission du tutorat assure un suivi permanent du processus tutorial, elle examine les bilans d'activités du tutorat, émet des avis et recommandations. Elle procède annuellement à l'évaluation du processus tutorial dans tous ses aspects, notamment au plan des ressources mobilisées et des résultats obtenus et ce, en vue d'asseoir et de généraliser les pratiques pédagogiques pertinentes.

Article 12 : La commission du tutorat établit un rapport annuel d'évaluation du processus de tutorat à l'échelle de l'Université d'Oran et le soumet au Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Article 13 : Le présent règlement prend effet à partir de la date de son adoption. Il peut être amendé et/ou enrichi à la demande du président de la commission ou des deux tiers (2/3) de ses membres.

Fait à Oran le 26/06/2014

Le Président de la Commission du tutorat

Liste des membres de la Commission du Tutorat de l'Université d'Oran

Nom - Prénom	Qualité
CHAHED Larbi	Président de la Commission du Tutorat de l'Université d'Oran
BENAYAD Ahmed	Vice Recteur de la Formation Supérieure de Graduation de la Formation continue et des diplômés
MESSIRDI Bekkai	Chargé de Mission du Tutorat
BOUDJELLEL Meftah	Responsable de Tutorat de la Faculté de Droit
MEROUANE Mohamed	Responsable de domaine de la Faculté de Droit
KHALIL Nasraddine	Responsable de Tutorat de la Faculté des Lettres, Langues et Arts
LACHACHI Djamel Eddine	Responsable de domaine de la Faculté des Lettres, Langues et Arts
RASSELMA Aissa	Responsable de domaine de la Faculté des Lettres, Langues et Arts
BEROUNA Mohamed	Responsable de domaine de la Faculté des Lettres, Langues et Arts
CHENNOUF Sadok	Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales
BENMESSAOUD Khadidja	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences Economiques, des Sciences de Gestion et des Sciences Commerciales
BENNACEUR Benaouda	Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées
SENOUCI Mohamed	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées
KAMBOUCHE Nadia	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées
BOUKREDIMI Djamel	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences Exactes et Appliquées
SLIMANI abdelkader	Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Humaines et Civilisation Islamique
BOUARFA abdelkader	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences Humaines et Civilisation Islamique et de la Faculté des Sciences Sociales
BOUALGA Ahmed	Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
MADOURI Djamel	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie
BOURSALI Tewfik	Responsable de tutorat de la Faculté des Sciences de la Terre, de Géographie et Aménagement du Territoire
TAHRAOUI Fatima	Responsable de domaine de la Faculté des Sciences de la Terre, de Géographie et Aménagement du Territoire
BEKKAL Isma	Responsable de Tutorat de la Faculté des Sciences Sociales
YAHIAOUI Réda	Responsable de Tutorat de l'Institut de Maintenance et de Sécurité Industrielle